



**CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES
DE BORDEAUX-AQUITAINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 17 juin 2020

PROCÈS-VERBAL



Conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine

Mercredi 17 juin 2020

Rectorat de l'académie de Bordeaux
Salle Louis Liard
9, rue Pierlot, Bordeaux
☎ 05 57 57 38 00

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2020.
2. Informations du Directeur général :
 - A. Gestion de la crise Covid-19 :
 - a. plan de continuité - plan de reprise d'activité ;
 - b. préparation de la rentrée 2020 ;
 - c. impact sur la situation financière ;
 - d. état d'avancement des projets immobiliers.
 - B. Bilan CVEC
3. Mesures dérogatoires aux principes de gestion locative :
 - a. exonération des loyers d'avril et mai 2020 sous conditions ;
 - b. absence de préavis de départ.
4. Règlement intérieur des résidences
5. Conventions et accords de partenariats :
 - a. convention ESTIA ;
 - b. convention d'intention ESTACA ;
 - c. conventions aide alimentaire Banque Alimentaire - Région Nouvelle-Aquitaine (2) ;
 - d. demande d'accord de subventionnement DRAC Campulsations ;
 - e. demande d'accord pour la rupture anticipée de la convention Crous/Aquitainis relative à la gestion de la résidence Arts & Métiers ;
 - f. décision d'attribution de subvention Etu'Recup.
6. Demande d'autorisation d'emprunt pour le financement de la résidence V1 Ter.

7. Actualisation du plan de financement de la résidence Michel Serres.
8. Tarifs hébergement applicables au 1^{er} septembre 2020.
9. Tarifs pour la restauration des personnels.
10. Demande de remise gracieuse.
11. Questions diverses.

Administrateurs titulaires, suppléants ou délégataires – A	Présent – B	Absent- C	À reçu pouvoir du délégant titulaire – D :
M. Claudio GALDERISI, Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Région académique Nouvelle-Aquitaine	X		M. Jean-Luc Holubeik M. Régis Laurand (2)
Représentants de l'État			
M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR) auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine		X	
M. Dominique REBIÈRE, Délégué régional à la Recherche à la Technologie (DRRT) – suppléant de M. Patrick Amoussou-Adeble	X		
M. Selim KANÇAL, chef du pôle Jeunesse et Vie associative à la DRJSCS		X	
Mme Béatrice MOTTET, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – suppléante de M. Selim Kançal		X	
Mme Isabelle LASMOLES, directrice adjointe de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement aquitain		X	
M. Renaud LAHEURTE, directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – suppléant de Mme Isabelle Lasmoles	X		
M. Jean-Luc HOLUBEIK, responsable du pôle C de la DIRECCTE		X	
M. Thomas LECROART, pôle C de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – suppléant de M. Jean-Luc Holubeik		X	
Mme Isabelle MARTEL, Directrice régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde (DRFIP)		X	
M. Jacques ORTET, directeur du pôle gestion publique et adjoint au DRFIP - suppléant de Mme Isabelle Martel	X		
M. Philippe DE GUENIN, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Nouvelle-Aquitaine		X	
Mme Sabine BRUN-RAGEUL, directrice régionale adjointe de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Nouvelle-Aquitaine – suppléante de M. Philippe DE GUENIN		X	
Représentants des personnels ouvriers			
Mme Muriel PINCHON, SGEN-CFDT		X	
Mme Muriel BRARD-SOUBAIGNE, SGEN-CFDT, suppléante de Mme Muriel Pinchon		X	
M. Jean-Philippe TISAIRE, CGT CROUS		X	
Mme Edith THAMALET, CGT CROUS, suppléante de M. Jean-Philippe Tisaire		X	
Représentant des personnels administratifs			
M. Pierre COURTE, UNSA		X	
Mme Annie VIEIRA, UNSA, suppléante de M. Pierre Courte	X		
Présidents établissements enseignement supérieur			

M. Olivier PUJOLAR, vice-président de l'université de Bordeaux		X	
M. Christophe BACON, vice-président formation de Bordeaux INP – suppléant de M. Olivier Pujolar	X		
M. Nicolas CHAMP, vice-président du CA de l'Université Bordeaux - Montaigne	X		
M. Yves DELOYE, directeur de Sciences Po Bordeaux- suppléant de M. Nicolas Champ		X	
Représentant de la Région Nouvelle- Aquitaine			
Mme Anne GÉRARD, conseillère régionale		X	
M. Gérard BLANCHARD, conseiller régional, vice-président ESR – suppléant de Mme Anne Gérard		X	
Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale			
M. Fabien ROBERT, adjoint au Maire de Bordeaux		X	
Mme Arielle PIAZZA, adjointe au Maire de Bordeaux – suppléante de M. Fabien Robert		X	
M. Guillaume GARRIGUES, conseiller municipal de Talence (transports et déplacements) et conseiller de Bordeaux Métropole	X		M. Fabien Robert (1)
M. Daniel HICKEL, conseiller municipal de Gradignan, conseiller métropolitain, Commission Finances, Emploi, Attractivité économique – suppléant de M. GARRIGUES		X	
M. Régis LAURAND, conseiller à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées		X	
Mme Pauline ROY, conseillère à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées – suppléante de M. Régis Laurand		X	
Personnalités désignées en raison de leurs compétences			
M. Arnaud VIRRION, directeur général du CRIJ (Centre régional information jeunesse) Nouvelle-Aquitaine	X		
Mme Sarah MAUGAIN, coordonnatrice de l'association Etu'Recup		X	
Mme Julie FAIVRE, vice-présidente étudiante de l'Université Bordeaux-Montaigne	X		
M. Paul MARSAN, vice-président étudiant de l'Université de Bordeaux		X	
Administrateurs titulaires, suppléants ou délégataires – A	Présent – B	Absent- C	A reçu pouvoir du délégant titulaire – D :
Représentants des étudiants			
M. Pierre FRÉRET, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux	X		M. Paul Marsan (1)
Mme Lise MARTINEZ, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux – suppléante de M. Pierre Fréret		X	
Mme Marie JOYEAU, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux		X	
M. Clément CASTELLAN, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux – suppléant de Mme Marie Joyeau		X	
M. Franck ALDON, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux	X		Mme Yona Bolot (1)
Mme Julia CANAC, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux – suppléante de M. Franck Aldon			
Mme Clara BARBOSA, UNEF, Collège de Bordeaux		X	
Mme Estelle LAROCHE, UNEF, Collège de Bordeaux - suppléante de Mme Clara Barbosa		X	
M. Valentin MOROLDO, UNEF, collège de Bordeaux		X	
M. Thomas DELIVET, UNEF, Collège de Bordeaux - suppléant de M. Valentin Morolodo		X	
Mme Juliette SOUCHERE, UNI, collège de Bordeaux		X	

M. Axel ROULLIAUX, UNI, Collège de Bordeaux – suppléant de Mme Juliette Souchère		X	
Mme Yona BOLOT, « Bouge ton Crous » - Collège de Pau		X	
M. Léon SKINNER, « Bouge ton Crous », Collège de Pau – suppléant de Mme Yona Bolot		X	

Nombre de membres titulaires du CA : 27

Nombre d'administrateurs présents (titulaires et suppléants) : 12 (colonne B) –Nombre de délégués (pouvoirs) : 5 (colonne D)

Total des voix (colonne B + D) = 17

Le quorum du tiers de présents est atteint : 17 voix sur 27.

Membres présents avec voix consultative :

M. Jean-Pierre FERRÉ, directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine,
Mme Marie-Christine DUPAU, adjointe au contrôleur financier régional
Mme Brigitte CHAUVET, agent comptable du Crous de Bordeaux-Aquitaine

Personnalités invitées par Madame la Rectrice :

M. Yann-Eric PROUTEAU, directeur adjoint du Crous de Bordeaux-Aquitaine,
M. Fabrice PEZZIARDI, directeur du Crous de Pau,
Mme Lauriane PROUST-RABOUAM, cheffe du service des affaires financières,
M. Pascal MERGUI, coordonnateur restauration,
Mme Frédérique CHARLEUX, cheffe du service de la vie étudiante,
Mme Sophie FALLERI-VIALARD cheffe du service des affaires générales et juridiques,
Mme Florence NAYROLLES, secrétaire de direction.

Le conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine s'est réuni le mercredi 17 juin 2020, à 9h30, sous la présidence de monsieur Claudio Galderisi, Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation de la Région académique Nouvelle-Aquitaine.

La séance est ouverte à 9h35.

Monsieur le Recteur demande aux administrateurs d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux deux étudiants décédés cette dernière semaine, dans leur logement. Monsieur Ferré partage auprès des administrateurs les difficultés sociales et psychologiques de certains étudiants et examine une piste d'organisation visant à identifier des « étudiants relais » auprès des jeunes en difficulté. Monsieur Ferré souligne que le protocole de suivi a fonctionné pendant le covid-19. Il convient de le maintenir et d'accompagner également les agents du Crous qui sont exposés en première ligne à ces situations dramatiques.

1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2020

En l'absence d'observation, le procès-verbal du 11 mars 2020 est soumis au vote.

Délibération n° 01-2020-06 : le procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2020 est approuvé.
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1

2) Informations du directeur général

A- Gestion de la crise covid-19

a. plan de continuité – plan de reprise de l'activité

Monsieur Ferré présente aux administrateurs la frise chronologique qui synthétise les différents stades d'organisation qui se sont succédé au cours de la crise sanitaire.

Des CHSCT extraordinaires se sont tenus. Les bourses ont été maintenues et le versement de ces dernières s'est fait à date fixe. Toutes les résidences universitaires sont restées ouvertes (près de 4 000 étudiants présents sur les 10 000 à Bordeaux Métropole). Les points de restauration ont fermé dès le 17 mars.

Monsieur Ferré souhaite saluer la coopération du Crous de Nantes qui a fourni au Crous de Bordeaux-Aquitaine 5 000 masques en début de confinement, ce qui a permis d'attendre la livraison des masques commandés.

Le Crous a mis en place des campagnes d'appel téléphonique pour prendre des nouvelles des résidents, puis des opérations de porte-à-porte pour maintenir une présence sur les campus. Des aides d'urgence ont été octroyées. Chaque jeudi, un dispositif de livraison de paniers, d'un volume de 600 paniers en moyenne, est organisé sur différents points du campus. 85 000 € de bons alimentaires ont été distribués. Au total, depuis le 16 mars, 550 000 € d'aides d'urgence ont été versés.

Le dispositif de livraisons alimentaires sur divers points du campus est toujours actif et se maintiendra tout l'été. La Banque alimentaire de

Bordeaux Gironde, les mairies et différentes associations participent à ce dispositif.

Une vingtaine d'étudiants suspectés positifs au covid-19 ont été pris en charge à travers un protocole sanitaire piloté par l'université de Bordeaux et le Crous. Pendant la quinzaine de jours où les malades ont été en quarantaine, des médicaments leur ont été fournis ainsi que des paniers repas. Pour certains d'entre eux, le Crous a organisé un changement de chambre afin qu'ils intègrent une résidence sans partie commune partagée (cuisines, sanitaires).

Depuis le 11 mai, la présence des personnels du Crous est assurée, à l'exception de ceux en situation de santé vulnérable ou ASA garde d'enfants. Deux Moovy Markets ont été déployés sur le campus pour proposer la vente à emporter. Compte tenu de la fermeture des restaurants, les personnels Crous en poste en restauration ont été affectés provisoirement en hébergement ainsi que sur des fonctions supports.

b. préparation de la rentrée 2020

Monsieur Ferré souligne que l'offre de restauration sera dégradée. Les mesures sanitaires prescrites aujourd'hui par les instances nationales, même si elles pourront s'alléger, auront à la rentrée 2020 un impact négatif sur les délais d'attente subis par les étudiants.

Il est impérieux de travailler avec les établissements d'enseignement supérieur pour élargir la plage horaire de la pause déjeuner et augmenter la pause méridienne afin d'étaler le flux des étudiants dans les sites de restauration.

Monsieur Ferré exprime son regret d'avoir dû annuler les deux grands concerts des Campulsations, événement-phare de la rentrée étudiante, piloté depuis douze ans par le Crous. L'an dernier, ces deux concerts en extérieur avaient rassemblé près de 10 000 spectateurs.

c. impact sur la situation financière

La crise covid-19 a engendré une baisse de 30 % du chiffre d'affaires du Crous. Le résultat pourrait être dégradé à hauteur de 12 millions d'euros.

En restauration, le chiffre d'affaires estimé était de 13,2 millions d'euros, il sera sans doute autour de 7 millions d'euros. En hébergement, le chiffre d'affaires est réévalué à 27,3 millions d'euros (contre 37,7 prévus). Les simulations budgétaires concernant l'ampleur des pertes ne peuvent encore être définitives, raison pour laquelle, précise monsieur Ferré, le budget rectificatif ne sera présenté qu'à la rentrée 2020, lors du prochain CA. En outre, les mesures de compensation et abondements de Subvention pour charge de service public (SCSP) ne sont pas encore connus. Ces compensations seront absolument nécessaires à l'équilibre budgétaire du Crous.

d. impact de la crise covid-19 sur les projets immobiliers

La future nouvelle résidence Michel Serres (Pessac) doit être livrée en novembre. Le chantier de cette dernière a repris depuis le 27/04. La visite du logement témoin s'est déroulée le 12 juin, en présence des entreprises, des utilisateurs, du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Concernant l'opération de réhabilitation des bâtiments EF du Village 3, le chantier est lancé.

L'(S)Pace Campus a été mis en service le 9 mars. Monsieur Ferré précise que le Crous a profité de la fermeture au public pour finaliser les aménagements extérieurs (cheminements piétons, liaisons avec l'université) et la signalétique.

Les travaux de déconstruction du Resto U' n°3 (Gradignan) seront menés sur le dernier trimestre 2020.

Madame Dupau, adjointe au DRFIP, indique que l'on peut compter sur une aide future de l'État de 150 millions d'euros pour le supérieur.

Monsieur le Recteur ajoute que l'on doit tirer des enseignements de cette crise. Le modèle de restauration universitaire peut être repensé à la lumière de cette expérience. Certains projets devront être redessinés, notamment via le Contrat de plan État-Région (CPER).

Monsieur Garrigues tient à remercier les équipes du Crous d'avoir « tenu bon » et interroge monsieur Ferré quant à une possible réouverture de certains points de restauration d'ici la rentrée. Monsieur Ferré lui répond qu'il demeure complexe de proposer de la restauration traditionnelle, raison pour laquelle il a été décidé de prolonger la mesure de fermeture tout l'été. Monsieur Prouteau précise que la vente à distance (commande en ligne, puis « drive ») est en cours de développement, solution qui sera opérationnelle en octobre 2020.

Monsieur Laheurte insiste sur la nécessité d'élargir le créneau de la pause méridienne, question dont monsieur Ferré rappelle qu'elle est au cœur des discussions actuelles avec les universités (plan de reprise d'activité). Monsieur Garrigues ajoute qu'il faut mener une réflexion plus globale sur la journée d'un étudiant, dont il serait opportun de décaler les horaires de début et de fin (problématique des transports en commun et pics de fréquentation à la rentrée). Monsieur Ferré conclut sur ce point en expliquant que le déterminant sera la part du télé-enseignement, donnée dont on disposera au courant de l'été. Monsieur Virrion remarque que ce travail collectif nous attend à la rentrée. Il faudra réagir vite et collectivement pour trouver des solutions au bénéfice des étudiants.

Monsieur Aldon remercie le Crous de prolonger son dispositif de distribution alimentaire jusqu'à la fin de l'été et souhaite savoir si les aides d'urgence sociale ont vocation à perdurer. Plutôt que d'annuler les deux concerts des Campulations, il préconise de les organiser à l'Espace santé et de les diffuser en live-direct sur les réseaux sociaux.

Monsieur Ferré répond à monsieur Aldon que les aides d'urgence sont maintenues cet été sans discontinuer. Par ailleurs, le dispositif d'aide pour pallier les pertes de ressources consécutives à la perte d'un job étudiant a été activé. Il rappelle que 40 % des étudiants ont un job à l'année. Ce dispositif national vient en aide également à ceux qui n'ont pas pu débiter leur stage (Master II, licence professionnelle) et comprend un volet à destination spécifique des ultra-marins. Le Crous de Bordeaux a instruit près de 3 000 demandes, dont une bonne part a déjà fait l'objet d'une liquidation et mise en paiement.

Concernant les Campulsations, monsieur Ferré évoque d'autres pistes de manifestations moins denses et compatibles avec le protocole sanitaire.

Monsieur Virrion précise que les nouvelles offres d'emploi étudiant vont affluer sous peu, après cette période de léthargie économique.

B- Bilan CVEC

Madame Charleux présente ce bilan annuel CVEC aux administrateurs.

L'emploi de la part de la collecte CVEC revenant au Crous se décompose ainsi : 300 000 € de dépenses de fonctionnement (dont 200 000 € consacrés aux appels à projets) et 700 000 € en investissement (affectés à l'(S)Pace Campus).

Pour ce qui concerne les appels à projets, durant l'année 2019, trois jurys se sont réunis, examinant 81 projets, principalement proposés par des associations (étudiantes ou non). Le montant médian est de 3 000 € par projet. La subvention la plus conséquente concerne le partenariat avec l'hôpital psychiatrique Charles Perrens, à hauteur de 40 000 €.

Pour 2020, le Crous a mis en place un nouveau traitement des dossiers pour simplifier la candidature des porteurs. Il souhaite également davantage aider les sites décentralisés (Pau, Périgueux, Agen, Bayonne et côte basque).

Monsieur Aldon demande à madame Charleux la proportion des projets annulés. Madame Charleux lui répond que seuls 3 projets n'ont pas été menés à bien. Ils ont été retirés de ces statistiques. Monsieur Virrion partage une réflexion selon laquelle les jeunes identifient bien à présent cette manne possible de subventions : pour illustration, trois lauréats du concours « #jereleveledefi2020 » organisé par la Ville de Bordeaux (Archimuse, Fenrir studio et M-tech) avaient aussi sollicité le fonds CVEC, preuve que le dispositif est bien ancré à présent sur le territoire et auprès des jeunes.

3) Mesures dérogatoires aux principes de gestion locative

a. exonération des loyers d'avril et mai sous condition

b. absence de préavis de départ

Le ministère de tutelle a souhaité que les Crous exonèrent des loyers d'avril et de mai les étudiants ayant quitté leur logement de manière provisoire, en raison de la période de confinement. Il a été également demandé de ne pas exiger de préavis de départ.

Monsieur Garrigues pose la question de ceux qui sont restés dans leur logement en étant confrontés à des difficultés financières. Monsieur Ferré répond que les aides au logement APL ont été versées et que des aides au paiement des loyers ont été octroyées en nombre par le service social du Crous.

Monsieur Aldon fait part de certaines problématiques concrètes. Certains étudiants n'étaient plus dans leur logement depuis le début de la crise. Or, le Crous a réclamé le loyer la deuxième quinzaine de mai. Monsieur Ferré incite monsieur Aldon à partager

ces informations auprès des services qui ne manqueront pas de corriger une éventuelle erreur. Madame Chauvet ajoute qu'il faudra dans ce cas « dé-constater » le loyer de ces étudiants, comme l'agence comptable le fait régulièrement en cette période.

La délibération n°03-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

4) Règlement intérieur des résidences

Ce nouveau règlement intérieur des résidences procède d'une volonté d'harmonisation des dispositions organisant la vie en résidence à l'échelle de l'ensemble du réseau des Crous. Monsieur Ferré évoque quelques-unes des modifications apportées.

La délibération n°04-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

5) Conventions et accords de partenariats

a. convention ESTIA

Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un espace de 50 m² visant à accueillir un Crous Market, dans un nouveau bâtiment, au sein de l'école ESTIA, sur la côte basque. Le projet est un exemple réussi d'intégration avec l'enseignement supérieur et la recherche.

L'ESTIA rassemble 1 000 étudiants à Bidart. Ils prennent actuellement une navette pour se rendre au restaurant universitaire de Bayonne.

La convention est signée pour quinze années.

La délibération n°05a-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

b. convention d'intention ESTACA

C'est un projet qui a avancé durant la période de confinement, dans le cadre de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Innocampus. Monsieur Prouteau présente le plan d'implantation où l'on voit le délaissé foncier concerné, sur l'Esplanade des Antilles.

Il est demandé aux administrateurs d'autoriser le directeur général à voter une convention d'intention, comme les autres acteurs du projet, afin de stabiliser les vues convergentes sur ce dossier d'aménagement du territoire. C'est une opération à tiroirs comprenant des échanges de parcelles et des déménagements complexes.

L'ESTACA sera une école d'ingénieurs accueillie sur le terrain actuellement occupé par l'Université Bordeaux-Montaigne.

Ce projet soutenu par la Région souligne son intérêt constant à accueillir davantage d'élèves-ingénieurs sur son territoire.

Pour le Crous, l'opération devra permettre de construire 250 logements et de relocaliser les ateliers des services techniques.

La délibération n°05b-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

c. conventions aide alimentaire Banque Alimentaire - Région Nouvelle-Aquitaine (2)

Deux conventions sont soumises au vote par cette délibération : une première avec la Banque alimentaire de Bordeaux-Gironde, ayant pour objet une aide de 25 000 € couvrant la participation à l'aide alimentaire en direction des étudiants et les frais logistiques ; une seconde avec les autres Crous de la Région, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque alimentaire Bordeaux-Gironde pour organiser cette aide alimentaire tout au long de l'été. Monsieur Ferré souligne l'implication des villes du campus Pessac-Talence-Gradignan.

Monsieur Ferré indique que depuis le 16 mars, 28 tonnes d'aide alimentaire ont été distribuées aux étudiants, pour une valeur marchande de 90 000 €.

La délibération n°05c-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

d. demande d'accord de subventionnement DRAC Campulsations

Il s'agit d'une convention de subventionnement, exigée par la DRAC avant versement de sa participation au festival des Campulsations.

La délibération n°05d-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

e. demande d'accord pour la rupture anticipée de la convention Crous/Aquitanis relative à la gestion de la résidence Arts & Métiers

Monsieur Prouteau rappelle que le Crous accueille dans la résidence Arts & Métiers de Talence essentiellement des étudiants de l'ENSAM, comme le stipule la convention qui nous lie à l'école. Ces étudiants y sont affectés en dehors des critères sociaux. Cette affectation atypique met l'établissement en difficulté par rapport au Cnous, notamment dans les remontées des statistiques régionales : le Crous de Bordeaux-Aquitaine devient visible en termes d'affectations hors-barème.

Depuis plusieurs mois, le bailleur, l'école et le Crous étudient la possibilité de confier la gestion à un autre acteur.

Monsieur Ferré ajoute que cette rupture anticipée de convention est en cohérence avec un contexte national, puisque la quasi-totalité des campus ENSAM gère déjà leurs résidences elle-même, sans intervention du Crous ou des bailleurs.

Monsieur le Recteur relate une récente conversation téléphonique avec monsieur Champaney, directeur général des Arts & Métiers, qui confirme cette intention commune et partagée.

Monsieur Garrigues demande une précision concernant le statut de cette résidence. Il s'agit d'un terrain de l'Etat, dont Aquitanis a obtenu l'AOT.

La délibération n°05e-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

f. décision d'attribution de subvention à Étu'Recup

Étu'Recup est une association bien connue sur le campus, elle compte 2 613 adhérents dont 67 % d'étudiants (chiffres 2019).

Monsieur Garrigues évoque le succès des ateliers très fréquentés de réparation de vélos.

Monsieur Prouteau explique que la décision permet d'attribuer une subvention annuelle conséquente en lieu et place des subventions ponctuelles, comme cela est fait pour Radio Campus par exemple.

La délibération n°05f-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

6) Demande d'autorisation d'emprunt – résidence V1 Ter (Talence)

Monsieur Ferré rappelle que le Crous doit poursuivre ses efforts d'investissement malgré un contexte financier difficile. La demande d'autorisation d'emprunt pour financer la construction de la résidence V1 Ter à Talence renvoie à une opération inscrite dans le schéma immobilier pluriannuel.

Des contacts ont été pris avec Campus France qui souhaite investir pour le logement d'étudiants étrangers dans deux villes, Nice et Bordeaux.

À Bordeaux, l'investissement de Campus France pourrait s'élever à 3 millions d'euros. Actuellement, le Crous accueille 100 étudiants relevant du contingent Campus France ; après cette opération financière, l'établissement pourra doubler cet accueil, à l'horizon 2023. Le projet du V1 Ter pourrait compter 251 logements dont 100 réservés aux étudiants étrangers.

Les démarches de négociations vont se poursuivre, mais il est demandé au préalable aux administrateurs un accord pour engager ces discussions.

Monsieur le Recteur précise que l'offre de logements est un impératif national – 60 000 logements pour les étudiants – et que Bordeaux est fortement déficitaire.

Monsieur Ferré ajoute que ce programme Campus France constitue une des déclinaisons du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de Bordeaux Métropole présenté lors du dernier conseil d'administration.

La délibération n°06-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

7) Actualisation du plan de financement

Il s'agit du plan de financement de la résidence Michel Serres qui fait l'objet d'une actualisation à la suite de l'obtention d'une subvention du Crous de 1,5 millions d'euros.

La délibération n°07-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

8) Tarifs hébergement applicables au 1^{er} septembre 2020

Les tarifs d'hébergement, applicables au 1^{er} septembre ont été votés lors du CA du 27 novembre. Le lendemain, à la suite de l'immolation d'un étudiant à Lyon, madame la Ministre a gelé les loyers.

Les tarifs votés en novembre ne seront donc pas appliqués. Les tarifs actuels resteront en vigueur jusqu'au 31 août 2021.

La délibération n°08-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

9) Tarifs de restauration du personnel

Monsieur le Recteur rappelle que ce sujet avait été annoncé lors du dernier conseil.

Il s'agit d'aligner progressivement le tarif en caisse avec le coût réel d'un repas, afin que la Subvention pour charge de service public (SCSP) profite aux étudiants et ne subventionne pas une partie du coût du repas des personnels.

Monsieur Prouteau indique que les tarifs restauration pour les étudiants restent, quant à eux, stables.

La délibération n°9-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 2

Abstention : 0

10) Demande de remise gracieuse

Madame Chauvet résume le contexte de cette demande qui concerne un personnel du Crous recruté en CDD, dont le salaire a été versé à tort en décembre, période au cours de laquelle la liquidation des traitements se fait de manière anticipée. L'agent ayant dépensé ce salaire, il ne peut à présent le rembourser, n'ayant aucun revenu. Ses allocations sont insaisissables. Il est donc demandé une remise gracieuse de 1 450 €.

Monsieur le Recteur ajoute que madame la Ministre Frédérique Vidal a souhaité que toute demande de recouvrement pendant la période covid-19 soit suspendue et a explicitement encouragé les opérateurs publics à faire preuve de bienveillance dans le traitement des demandes qui concernent la période antérieure à la crise sanitaire mais dont le traitement échoit pendant cette dernière.

La délibération n°10-2020-06 est adoptée.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

11) Questions diverses

Monsieur Aldon annonce qu'il ne siègera plus aux prochains conseils, puisqu'il vient d'être recruté par l'association « La Case ». Il s'agit d'une association de lutte contre la précarité et de soutien aux personnes vulnérables (addictions, femmes isolées, ...).

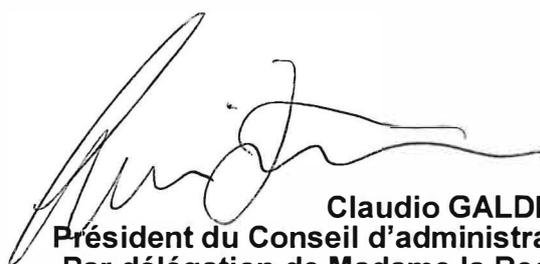
Monsieur Aldon précise que le Crous est souvent en première ligne face à ce public précaire. Monsieur Aldon espère que les deux acteurs travailleront à l'avenir ensemble.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Recteur remercie les membres du conseil de leur participation et clôt la séance à 11h13.
Le prochain conseil d'administration est fixé courant octobre 2020 (*date à déterminer*).

* * *

Fait à Bordeaux, le 24 juin 2020



Claudio GALDERISI
Président du Conseil d'administration,
Par délégation de Madame la Rectrice

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

